

Surname	Centre Number	Candidate Number
Other Names		2



GCE A level

1194/01

**FRENCH – FN4
LISTENING, READING AND WRITING**

A.M. TUESDAY, 19 June 2012

3 hours

Question	Maximum Mark	Mark Awarded
1	6	
2 (a)	10	
(b)	12	
3	25	
4A	45	
or 4B	45	
or 4C	45	
Total	98	

ADDITIONAL MATERIALS

In addition to this paper, you will be issued with an individual CD which you will listen to on a personal player. Within the overall time limit for this paper, you are allowed to stop, rewind and listen to the recording as often as you like.

You will also be issued with a folder for the reading passages.

INSTRUCTIONS TO CANDIDATES

Use black ink or black ball-point pen.

Write your name, centre number and candidate number in the spaces at the top of this page.

No dictionaries are allowed.

Write your answers in the spaces provided in this booklet.

INFORMATION FOR CANDIDATES

The number of marks is given in brackets at the end of each question or part-question.

1. Listen to the passage « **Les irradiés nucléaires seront indemnisés** » and answer the following questions **in English**. **[6]**

1. Approximately how long after the nuclear tests has it taken for France to agree to this compensation? [1]

.....

2. Why had getting compensation until now been difficult and why has this vote in parliament changed things? [2]

(i)

(ii)

3. What was the difference between the four nuclear tests in the Sahara and the ten in Polynesia and Tahiti? [2]

(i)

(ii)

4. What degree of compensation is proposed? [1]

.....

2. (a) Read the passage entitled «**Mon enfant est-il victime de cyberintimidation?** » and answer Part 1 **in English** and the questions for Part 2 **in French**. [10]

Première partie

Answer the questions in the first part in **English**.

1. Name **two** ways, apart from the mobile phone, that bullying via electronic means takes place. [2]
 - (i)
 - (ii)
2. How can mobile phone videos be used to bully and victimise children? [2]
 - (i)
 - (ii)
3. How are blogs used to bully children? [1]

.....

Deuxième partie

Répondez aux questions de la deuxième partie **en français en utilisant vos propres mots dans la mesure du possible**.

4. Quelles sont les **trois** différences fondamentales entre la cyberintimidation et l'intimidation classique? [3]
 - (i)
 - (ii)
 - (iii)
5. Comment sait-on si un enfant est victime de cyberintimidation? Nommez **deux** indications. [2]
 - (i)
 - (ii)

(b) Lisez « **Malgré les protestations, neuf Afghans ont été expulsés mardi 15 décembre.** » puis répondez **en français** aux questions suivantes **en utilisant vos propres mots dans la mesure du possible.** [12]

1. Quelle était la réponse du gouvernement français à ces protestations? [1]

.....

2. Comment savons-nous que les expulsions du 15 décembre ne sont pas les premières? [1]

.....

3. Pourquoi un dixième ressortissant afghan a-t-il pu échapper à l'expulsion? [1]

.....

4. Comment savons-nous que la police est plus ouverte que le ministère de l'immigration? [1]

.....

5. Qu'est-ce que les cinquante députés européens voulaient? [1]

.....

6. Pourquoi, selon quelques-uns, est-ce que les actions du gouvernement étaient honteuses? [1]

.....

7. Comment savons-nous que le gouvernement français ne respecte pas la loi? [1]

.....

8. Comment savons-nous que le gouvernement afghan ne voulait pas le retour de ces personnes? [1]

.....

9. Comment le premier ministre français a-t-il justifié ces actions? [1]

.....

10. Pourquoi M. Frédéric Lefebvre a-t-il soutenu les actions du gouvernement? [1]

.....

11. Comment le blogueur du Monde a-t-il justifié le renvoi de ces immigrants? **Donnez deux raisons.** [2]

(i)

(ii)

4. Guided Studies Options

Choisissez **A** ou **B** ou **C**.

A Le Monde du Cinéma

ou

B Le Monde de la Littérature

ou

C Les Régions de la France et des pays francophones.

Lisez les questions suivantes et choisissez **un** titre. Écrivez une dissertation, **en français**, de 400 mots sur votre titre choisi.

NB The essay must be on a different film, book or region from that presented in the oral exposé.

A. THE WORLD OF CINEMA**[45]**

1. *Le Boucher* (a) Analysez le rôle de Popaul dans « le Boucher ».
Claude Chabrol (b) Comment Chabrol utilise-t-il la psychologie dans « Le Boucher »?
2. *Le Grand Voyage* (a) Analysez l'importance et le rôle de Mustapha dans « Le Grand Voyage ».
Ismaël Ferroukhi (b) Pour le père de Réda, quelle est l'importance de ce pèlerinage à la Mecque?
3. *Au Revoir les Enfants* (a) Comment Louis Malle représente-t-il la vie sous l'Occupation?
Louis Malle (b) Analysez le rôle et l'importance de Joseph dans le film.
4. *La Haine* (a) « La haine attire la haine ». Expliquez et analysez ces mots d'Hubert dans le film.
Mathieu Kassovitz (b) Comment Kassovitz représente-t-il la famille dans ce film?
5. *Les Choristes* (a) Analysez le rôle de Violette Morhange dans le film.
Christophe Barratier (b) « Action – réaction !! ». Croyez-vous que cela encourage la bonne discipline au « Fond de l'Étang »?
6. *Le Dernier Métro* (a) Analysez le rôle et l'importance de Bernard Granger dans le film.
François Truffaut (b) Selon Truffaut « *Le Dernier Métro* » c'est « *un film d'amour et d'aventures* » - Êtes-vous d'accord?
7. *Amélie* (a) Croyez-vous qu' Amélie Poulain ait le droit de s'occuper des affaires des autres? Justifiez votre réponse.
Jean-Pierre Jeunet (b) « Amélie Poulain est un film qui ressemble plutôt à un conte de fée ». – Discutez cette idée et justifiez votre réponse.
8. *Merci pour le Chocolat* (a) Analysez le thème de la musique et son impact dans le film.
Claude Chabrol (b) Comment Chabrol utilise-t-il le beau paysage suisse pour créer la menace et la peur dans « Merci pour le Chocolat »?

B. THE WORLD OF LITERATURE**[45]**

1. Camus (a) « C'était le même soleil que le jour où j'avais enterré ma mère. »
Analysez l'importance de cette phrase.
L'Étranger (b) Examinez le rôle de Marie Cardona dans « L'Étranger ».
2. Ernaux (a) Analysez le rôle et le personnage du père d'Annie dans
«La Place ». *La Place* (b) Quelle est l'importance de l'éducation dans « La Place »?
3. Pagnol (a) Analysez le rôle des mécréants dans « Manon des Sources ». *Manon des Sources* (b) À votre avis, quelle est l'importance de la nature dans « Manon des Sources »?
4. Sartre (a) L'amour est un des thèmes principaux dans « Les Mains Sales ».
Discutez et justifiez vos raisons. *Les Mains Sales* (b) Admirez-vous Hoederer? Donnez vos opinions et justifiez
votre réponse.
5. Vercors (a) Analysez l'importance du symbolisme dans « Le Silence de la
Mer ». *Le Silence de la Mer* (b) Comment Werner a-t-il changé après sa visite à Paris? Quelles
en étaient les conséquences?
6. Colette (a) Phil, comment change-t-il au cours du roman dans « Le Blé
en Herbe »? *Le Blé en Herbe* (b) Quelle est l'importance de la nature dans « Le Blé en Herbe »?
7. Vailland (a) Comparez et contrastez Marie-Jeanne et Juliette dans
« 325.000 Francs ». *325.000 Francs* (b) Le bonheur a-t-il une valeur monétaire? Analysez cette
question en examinant « 325.000 Francs ».
8. Maupassant (a) Comment Maupassant montre-t-il l'hypocrisie des voyageurs
dans « Boule de Suif »? *Boule de Suif et autres contes de guerre* (b) Analysez la nourriture et l'argent comme thèmes principaux
dans les contes de « Boule de Suif et autres contes de guerre ».

C. THE REGIONS OF FRANCE/FRANCOPHONIE**[45]**

1. **La Provence – Côte d'Azur**
 - (a) Analysez l'impact de l'immigration dans la région Provence – Côte d'Azur.
 - (b) La région Provence – Côte d'Azur souffre des embouteillages. Qu'est-ce qu'on doit faire pour éliminer les problèmes de transport?

2. **Rhône – Alpes**
 - (a) La région Rhône-Alpes joue un rôle important dans le programme nucléaire français. Quels en sont les avantages et les inconvénients pour la région?
 - (b) Quelle est l'importance des traditions et des festivals dans la région Rhône-Alpes?

3. **La Bretagne**
 - (a) Analysez le succès des « Écoles Diwan » en Bretagne.
 - (b) La pêche est toujours l'industrie la plus importante en Bretagne. Êtes-vous d'accord?

4. **L'Alsace**
 - (a) Qu'est-ce qu'on peut faire en Alsace pour résoudre le problème du chômage? Donnez et justifiez vos opinions.
 - (b) Quelle est l'importance des traditions et des festivals en Alsace?

5. **Île de France**
 - (a) Qu'est-ce que les Franciliens doivent faire pour combattre la pollution dans les grandes villes en Île de France?
 - (b) La ville de Paris et la banlieue - est-ce qu'on fait face aux mêmes problèmes sociaux dans ces deux endroits? Donnez et justifiez vos opinions.

6. **Pays de la Loire**
 - (a) Dans Les Pays de la Loire est-ce que les grandes villes comme Nantes sont plus importantes pour l'économie que la campagne? Donnez et justifiez vos opinions.
 - (b) Qu'est-ce qu'on peut faire dans Les Pays de la Loire pour assurer la conservation? Donnez et justifiez vos opinions.

7. **Le Québec**
 - (a) Est-ce que le Québec doit continuer à chercher à se séparer du Canada? Donnez et justifiez vos opinions.
 - (b) Comment peut-on résoudre le problème du chômage au Québec? Donnez et justifiez vos opinions.

8. **Un DOM**
 - (a) Qu'est-ce que le DOM fait pour assurer son identité française?
 - (b) Analysez l'importance des traditions et des festivals dans le DOM.



**GCE A level
TAG Uwch**

1194/01-A
1194/51-A

**FRENCH FN4 – Folder
FFRANGEG FN4 – Ffolder**

**LISTENING, READING AND WRITING
GWRANDO, DARLLEN AC YSGRIFENNU**

A.M. TUESDAY, 19 June 2012

A.M. DYDD MAWRTH, 19 Mehefin 2012

3 hours

3 orwr

The folder need not be handed in with your answer book.
Nid oes angen cyflwyno'r ffolder gyda'ch llyfr ateb.

For use with Question 2(a)
Ar gyfer Cwestiwn 2(a)

Mon enfant est-il victime de cyberintimidation?

Première partie

Humiliation et chantage en ligne

La cyberintimidation peut toucher les enfants de différentes manières. Elle s'exerce sous la forme de menaces ou d'insultes, par SMS ou messageries instantanées, ou encore par téléphone portable et, en particulier, avec les vidéos employées pour créer des phénomènes d'humiliation ou de chantage. Enfin, les blogs, voire certains sites web spécifiques, sont aussi utilisés pour se moquer de quelqu'un ou pour publier des propos diffamatoires envers un autre enfant.

Deuxième partie

En quoi est-ce si différent de l'intimidation classique?

Il y a trois différences fondamentales entre la cyberintimidation et l'intimidation classique.

La première, c'est la possibilité d'agir sans se révéler, en utilisant une fausse identité pour effectuer ses actes, ce qui signifie qu'il n'y a pas de compassion, de remords ou de sensibilité pour la victime. L'impact émotionnel est donc beaucoup plus faible que dans le cas de l'intimidation classique.

La deuxième différence, c'est qu'il n'y a plus de refuge possible pour l'enfant victime, puisque les SMS ou les messageries instantanées pénètrent au sein du foyer ou de sa chambre. L'enfant n'a donc plus de lieu où se sentir en sécurité.

Enfin la troisième différence est liée au système d'Internet. Même si l'auteur de la cyberintimidation enlève, volontairement ou sous la contrainte, les photos publiées ou les messages, Internet en garde des traces et ils continuent d'exister.

Comment se rendre compte que son enfant est victime de cyberintimidation?

Il faut essayer d'être attentif quand on est parent aux signes de perturbation ou de détresse d'un enfant : cela peut être un enfant qui ne va plus sur Internet, un enfant qui ne répond plus à ses SMS, ou qui coupe son téléphone lorsqu'il en reçoit.

En tout état de cause, il faut toujours lui faire comprendre que vous êtes là, à son écoute, pour en parler. En restant calme et compréhensif, dites-lui qu'il n'hésite pas à vous raconter ce qui le tracasse et ce qui le perturbe.

Okapi Le 9 février 2009 Olivier Gérard,
 coordonnateur à l'Unaf - Propos recueillis par
 Oanna Favennec.

For use with Question 2(b)
Ar gyfer Cwestiwn 2(b)

Malgré les protestations, neuf Afghans ont été expulsés mardi 15 décembre.

Neuf exilés afghans ont été expulsés de France dans la nuit de mardi 15 à mercredi 16 décembre à bord d'un avion britannique à destination de Kaboul. Resté sourd aux protestations des associations humanitaires, et passant outre une décision de justice, le gouvernement a mis à exécution son projet de reconduite à la frontière.

Huit semaines après un premier vol, organisé le 20 octobre, qui transportait trois exilés interpellés dans l'Hexagone après le démantèlement de la "jungle" de Calais, en septembre, un nouveau vol groupé en provenance de Londres a fait escale en France.

Devant la polémique suscitée par le renvoi d'octobre, Eric Besson, ministre de l'immigration, avait annoncé que *"si la situation continue à se dégrader (en Afghanistan), il n'y aura pas d'autres retours dans les jours qui viennent"*.

Le vol de mardi a décollé vers minuit de Roissy - Charles de Gaulle avec à son bord neuf ressortissants afghans : huit avaient été transférés vers l'aéroport en milieu d'après-midi depuis le centre de rétention de Coquelles (Pas-de-Calais) et un autre depuis celui de Lyon. Un dixième, originellement concerné, avait été remis en liberté lundi soir par la cour d'appel de Douai.

Mercredi matin, le ministère de l'immigration ne voulait *"ni infirmer, ni confirmer"* ce renvoi. Mais celui-ci a été confirmé par des sources policières.

Au-delà des ONG (organisations non gouvernementales) et de la gauche française, une cinquantaine de députés européens, tous groupes politiques confondus, ont réclamé, mardi, *"l'arrêt des expulsions indignes"* d'Afghans.

Certains disent que c'est la honte de la France qui a perdu sa réputation de pays ouvert et hospitalier: renvoyer des gens dans un pays en guerre où les populations civiles sont massacrées est tout simplement un crime.

Faisant fi* de ces protestations, le gouvernement n'a également pas tenu compte d'une décision de justice constatant l'illégalité du renvoi de ces exilés auxquels les autorités afghanes ont refusé de délivrer un laissez-passer («passeport») consulaire.

Dans une décision du 14 décembre, la cour d'appel de Douai a affirmé qu'il était illégal de reconduire à la frontière des étrangers si l'État vers lequel ils pourraient être renvoyés n'a pas délivré de laissez-passer consulaire.

Les magistrats soulignent qu'un laissez-passer européen, résultant d'une décision unilatérale de la France, ne saurait tenir lieu de laissez-passer consulaire délivré par le pays de destination.

Devant les députés, le premier ministre François Fillon a justifié le renvoi des exilés afghans par *"l'engagement auprès des Britanniques"* de *"ne pas laisser Sangatte se reconstruire"*.

Le porte-parole du parti présidentiel Frédéric Lefebvre a apporté mardi 15 décembre, peu avant le départ du charter, son 'soutien plein et entier' à M. Besson en arguant du fait que ces 'jeunes Afghans' avaient le devoir de se battre dans leur pays contre les Talibans.

Un blogueur du Monde partage le même avis. *"Je n'accepte pas sur notre sol des déserteurs afghans alors que nos soldats aident ce pays à essayer de vivre libre. Quand on fait la guerre, l'ennemi le plus dangereux n'est pas en face, il est parmi nous! L'aide aux déserteurs est un coup de poignard dans le dos de nos soldats!"*

* faire fi = dédaigner, se moquer de.

LE MONDE | 17.12.09 | • Laetitia van Eeckhout et autres



GCE A level

1194/01-A

FRENCH FN4 – FOLDER

LISTENING, READING AND WRITING

A.M. TUESDAY, 19 June 2012

3 hours plus your additional time allowance

The folder need not be handed in with your answer book.

For use with Question 2(a)

MON ENFANT EST-IL VICTIME DE CYBERINTIMIDATION?

PREMIÈRE PARTIE

HUMILIATION ET CHANTAGE EN LIGNE

La cyberintimidation peut toucher les enfants de différentes manières. Elle s'exerce sous la forme de menaces ou d'insultes, par SMS ou messageries instantanées, ou encore par téléphone portable et, en particulier, avec les vidéos employées pour créer des phénomènes d'humiliation ou de chantage. Enfin, les blogs, voire certains sites web spécifiques, sont aussi utilisés pour se moquer de quelqu'un ou pour publier des propos diffamatoires envers un autre enfant.

DEUXIÈME PARTIE

EN QUOI EST-CE SI DIFFÉRENT DE L'INTIMIDATION CLASSIQUE?

Il y a trois différences fondamentales entre la cyberintimidation et l'intimidation classique.

La première, c'est la possibilité d'agir sans se révéler, en utilisant une fausse identité pour effectuer ses actes, ce qui signifie qu'il n'y a pas de compassion, de remords ou de sensibilité pour la victime. L'impact émotionnel est donc beaucoup plus faible que dans le cas de l'intimidation classique.

La deuxième différence, c'est qu'il n'y a plus de refuge possible pour l'enfant victime, puisque les SMS ou les messageries instantanées pénètrent au sein du foyer ou de sa chambre. L'enfant n'a donc plus de lieu où se sentir en sécurité.

Enfin la troisième différence est liée au système d'Internet. Même si l'auteur de la cyberintimidation enlève, volontairement ou sous la contrainte, les photos publiées ou les messages, Internet en garde des traces et ils continuent d'exister.

COMMENT SE RENDRE COMPTE QUE SON ENFANT EST VICTIME DE CYBERINTIMIDATION?

Il faut essayer d'être attentif quand on est parent aux signes de perturbation ou de détresse d'un enfant : cela peut être un enfant qui ne va plus sur Internet, un enfant qui ne répond plus à ses SMS, ou qui coupe son téléphone lorsqu'il en reçoit.

En tout état de cause, il faut toujours lui faire comprendre que vous êtes là, à son écoute, pour en parler. En restant calme et compréhensif, dites-lui qu'il n'hésite pas à vous raconter ce qui le tracasse et ce qui le perturbe.

Okapi Le 9 février 2009 Olivier Gérard, coordonnateur à l'Unaf - Propos recueillis par Oanna Favennec.

For use with Question 2(b)

MALGRÉ LES PROTESTATIONS, NEUF AFGHANS ONT ÉTÉ EXPULSÉS MARDI 15 DÉCEMBRE.

Neuf exilés afghans ont été expulsés de France dans la nuit de mardi 15 à mercredi 16 décembre à bord d'un avion britannique à destination de Kaboul. Resté sourd aux protestations des associations humanitaires, et passant outre une décision de justice, le gouvernement a mis à exécution son projet de reconduite à la frontière.

Huit semaines après un premier vol, organisé le 20 octobre, qui transportait trois exilés interpellés dans l'Hexagone après le démantèlement de la "jungle" de Calais, en septembre, un nouveau vol groupé en provenance de Londres a fait escale en France.

Devant la polémique suscitée par le renvoi d'octobre, Eric Besson, ministre de l'immigration, avait annoncé que **"SI LA SITUATION CONTINUE À SE DÉGRADER (EN AFGHANISTAN), IL N'Y AURA PAS D'AUTRES RETOURS DANS LES JOURS QUI VIENNENT"**.

Le vol de mardi a décollé vers minuit de Roissy - Charles de Gaulle avec à son bord neuf ressortissants afghans : huit avaient été transférés vers l'aéroport en milieu d'après-midi depuis le centre de rétention de Coquelles (Pas-de-Calais) et un autre depuis celui de

Lyon. Un dixième, originellement concerné, avait été remis en liberté lundi soir par la cour d'appel de Douai.

Mercredi matin, le ministère de l'immigration ne voulait "NI INFIRMER, NI CONFIRMER" ce renvoi. Mais celui-ci a été confirmé par des sources policières.

Au-delà des ONG (organisations non gouvernementales) et de la gauche française, une cinquantaine de députés européens, tous groupes politiques confondus, ont réclamé, mardi, "L'ARRÊT DES EXPULSIONS INDIGNES" d'Afghans.

Certains disent que c'est la honte de la France qui a perdu sa réputation de pays ouvert et hospitalier: renvoyer des gens dans un pays en guerre où les populations civiles sont massacrées est tout simplement un crime.

Faisant fi* de ces protestations, le gouvernement n'a également pas tenu compte d'une décision de justice constatant l'illégalité du renvoi de ces exilés auxquels les autorités afghanes ont refusé de délivrer un laissez-passer («passeport») consulaire.

Dans une décision du 14 décembre, la cour d'appel de Douai a affirmé qu'il était illégal de reconduire à la frontière des étrangers si l'État vers lequel ils pourraient être renvoyés n'a pas délivré de laissez-passer consulaire.

Les magistrats soulignent qu'un laissez-passer européen, résultant d'une décision unilatérale de la France, ne saurait tenir lieu de laissez-passer consulaire délivré par le pays de destination.

Devant les députés, le premier ministre François Fillon a justifié le renvoi des exilés afghans par "L'ENGAGEMENT AUPRÈS DES BRITANNIQUES" DE "NE PAS LAISSER SANGATTE SE RECONSTRUIRE".

Le porte-parole du parti présidentiel Frédéric Lefebvre a apporté mardi 15 décembre, peu avant le départ du charter, son 'soutien plein et entier' à M. Besson en arguant du fait que ces 'jeunes Afghans' avaient le devoir de se battre dans leur pays contre les Talibans.

Un blogueur du Monde partage le même avis. "Je n'accepte pas sur notre sol des déserteurs afghans alors que nos soldats aident ce pays à essayer de vivre libre. Quand on fait la guerre, l'ennemi le plus dangereux n'est pas en face, il est parmi nous! L'aide aux déserteurs est un coup de poignard dans le dos de nos soldats!"

*** faire fi = dédaigner, se moquer de.**